

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers :

<u>en exercice :</u>	15
<u>présents :</u>	13
<u>votants :</u>	15

L'an deux mille vingt-six, le deux octobre à 19h30

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETUREIX

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2026

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme SALAHA Martine / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENTS EXCUSES : M. DUMAS Yann pouvoir à Mme BERTAUD Béatrice / Mme ANDRIEUX Laetitia pouvoir à Mme SAMPL-REBIERE Angélique.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. DURAND Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-73 // 3.3 : LOCATION LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ « 68 PLACE DE LA LIBERTE » :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé 68 Place de la Liberté est proposé à la location.

Le loyer est révisé de plein droit à la hausse, chaque année, dans la limite du maximum, en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** de fixer le montant du loyer à **475 €/mois** ;
- il est demandé au locataire un dépôt de garantie égal à un mois de loyer ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,
En Mairie le 02 octobre 2026
Le Maire, Patrick LACHAUD

Le secrétaire de séance
M. DURAND Geoffrey

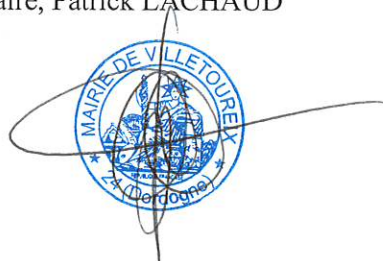
Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 02/10/2026

Et de la publication, le 02/10/2026

Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

